

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/11/156

Objet : 156 - Marché n° VN23059 – Contrat de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 28 octobre 2023 portant délégation temporaire de fonction et de signature du 28 octobre 2023 au 30 novembre 2023 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la commune de Vire Normandie,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par Le groupe BUTAGAZ,

Décide

De signer le marché n° VN 23059- **Contrat de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien**, avec le groupe BUTAGAZ, domicilié au 47-53 rue Raspail, 92 594 LEVALLOIS PERRET CEDEX (Siège social).

- **Durée du contrat** : 3 ans
- **Montant des prestations** : 10.940 € HT.

Le contrat prend effet à compter de sa date de notification du marché.

Fait à Vire Normandie, le 2 novembre 2023

Pour le Maire de Vire Normandie empêché
et par délégation
L'Adjointe au Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231102-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2023

Affichage : 02/11/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

